

# Commune de Corbel

## Savoie

Enquête publique  
préalable à l'aliénation  
d'une partie du chemin  
rural des Gants tenue  
du 3 au 18 novembre 2025

## Rapport d'enquête



Commissaire enquêteur :  
Jean-Jacques Duchene



## SOMMAIRE

I. OBJET ET CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE .....	5
II. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	5
III. ANALYSE.....	7
IV. ANNEXES .....	10



# COMMUNE DE CORBEL

## Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural des Gants (route des Buis)

### RAPPORT D'ENQUETE

**Affaire :** Enquête publique relative au projet d'aliénation d'une portion du Chemin Rural des Gants (n°17). **Commune :** Corbel, Département de la Savoie. **Commissaire Enquêteur :** Jean-Jacques DUCHENE.

---

#### I. OBJET ET CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent rapport est établi en application des articles L. 161-10 et R. 161-27 du code rural et de la pêche maritime.

**1. Objet du projet :** Le projet vise à l'aliénation d'une portion du chemin rural n°17 dit des Gants, située au hameau dit « Les Roses ». Cette section est limitrophe des parcelles cadastrées B456, B496, B498, B497 et B500. Il s'agit d'une section de chemin rural d'une superficie de 114 m<sup>2</sup>. La commune de Corbel, par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2025, a constaté la désaffection de cette section du chemin rural et a décidé de lancer la procédure de cession. La commune considère que cette portion n'est plus affectée à l'usage du public car son tracé a disparu au profit de la route des Buis qui la borde. L'objectif est d'adoindre cette portion de chemin rural aux parcelles bâties cadastrées B496 et B498 (en cours de vente) afin de garantir un accès direct pour le futur acquéreur. Le chemin rural concerné fait partie du domaine privé de la commune.

**2. Désignation du Commissaire Enquêteur** Par arrêté d'ouverture de l'enquête publique en date du 25 septembre 2025, Monsieur Jean-Jacques DUCHENE, dûment inscrit sur la liste 2025 arrêtée par le Préfet de la Savoie, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

**3. Composition du dossier** Le dossier d'enquête publique mis à disposition du public comprenait : le projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation, un extrait du plan cadastral, un document du parcellaire cadastral, un extrait du plan de cession, et la liste des propriétaires riverains.

---

#### II. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

**1. Dates et durée de l'enquête :** L'enquête publique s'est déroulée à la mairie de Corbel, pendant une durée de 16 jours consécutifs.

- Date d'ouverture : Lundi 3 novembre 2025, 9h.
- Date de clôture : Mardi 18 novembre 2025, 17h.

**2. Modalités de l'enquête :** Le dossier et son registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ont été déposés à la mairie de Corbel afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations, propositions ou contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public. Les observations du public pouvaient être reçues :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie.
- Oralement, lors de la permanence du commissaire enquêteur.
- Par voie électronique via le courriel de la mairie (mairie@corbel.fr).
- Par voie postale, adressée au siège de l'enquête. (Mairie, 259 route de la Cluse, 73160 Corbel).

**3. Permanence du Commissaire Enquêteur :** Le commissaire enquêteur a assuré une permanence à la disposition du public, à la mairie de Corbel, le mardi 18 novembre 2025 de 14h à 17h.

**4. Publicité** L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique a été publié par voie d'affiches à la porte de la mairie, aux extrémités du tronçon du chemin rural des Gants faisant l'objet du projet d'aliénation, ainsi que sur le site Internet de la commune, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée (cf. certificat d'affichage en annexe et constat fait par le commissaire enquêteur). Un avis au public a également été publié dans deux journaux diffusés dans le département de la Savoie, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête (cf. annexes) : Le Dauphiné Libéré du 14/10/2025, et La Vie Nouvelle du 17/10/2025.

**3. Climat de l'enquête :** L'enquête s'est déroulée du 03/11/2025 à 9H au 18/11/2025 à 17H inclus, sans incidents et dans un climat respectueux de la procédure, des horaires et des personnes. La mairie a mis à ma disposition les éléments matériels favorables à la bonne tenue de ma permanence et a répondu à toutes mes demandes d'information, fourni les documents complémentaires que j'ai demandés.

**4. Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres :** L'enquête a été clôturée le mardi 18 novembre 2025 à 17H00, conformément à l'arrêté municipal du 25/09/2025 fixant les modalités de l'enquête. Le dossier et son registre m'ont été remis le 18/11/2025 à 17H00 par le maire. Dans ces conditions, il m'a semblé que toutes les personnes qui avaient voulu s'exprimer entre le 03/11 et 18/11/2025 en avaient eu les moyens sous forme de mention sur le registre aux heures d'ouverture de la mairie, de courriels ou de courriers, ou bien par voie d'entretien lors de ma permanence.

**5. Relation comptable des observations :** Au cours de cette enquête, il y a eu :

- 0 observation écrite sur le registre
  - 0 entretien
  - 0 courriel
  - 0 courrier
-

### III. ANALYSE

**Remarque préliminaire :** Les sources fournies décrivent le cadre légal et le déroulement procédural de l'enquête (l'arrêté d'ouverture et le dossier d'enquête), aucune observation n'ayant été formulée par le public durant la période du 3 au 18 novembre 2025. Par conséquent, l'analyse suivante repose uniquement sur l'examen du dossier de la commune, les justifications qu'il contient, et ma visite sur place.

**1. Synthèse des observations du public :** sans objet.

**2. Examen du dossier et analyse du commissaire enquêteur :** Le projet d'aliénation s'inscrit dans le cadre de l'article L. 161-10 du code rural. L'aliénation est possible car le conseil municipal a déjà constaté que la section concernée **a cessé d'être affectée à l'usage du public**. Le dossier justifie cette désaffection par le fait que le tracé du chemin a disparu au profit de la nouvelle route des Buis, rendant la section obsolète pour la circulation publique.

**3. Visite sur le terrain :** Ma visite sur place confirme d'évidence le bienfondé de cette analyse. Ladite partie de chemin rural a effectivement été remplacée depuis bon nombre d'années (plus de 45 ans selon la cartographie et les photographies IGN ci-après) par un nouveau tracé, devenu route des Buis, (partie enrobée, à gauche sur les photos ci-dessous), lequel tracé, virant sur la droite au-dessus du bâtiment, s'est traduit, lors de sa construction, par l'établissement d'un haut talus, court-circuitant, de fait, le tracé de l'ancien chemin rural. Ainsi, cette partie du chemin rural des Gants, devenue inutilisable pour la circulation publique, a été remplacée par le nouveau tracé de la route des buis précitée. Dans ces conditions, la portion de l'ancien tracé objet du projet d'aliénation n'est effectivement utile qu'au seul propriétaire du bâtiment riverain pour accéder à son bien, et non au public.

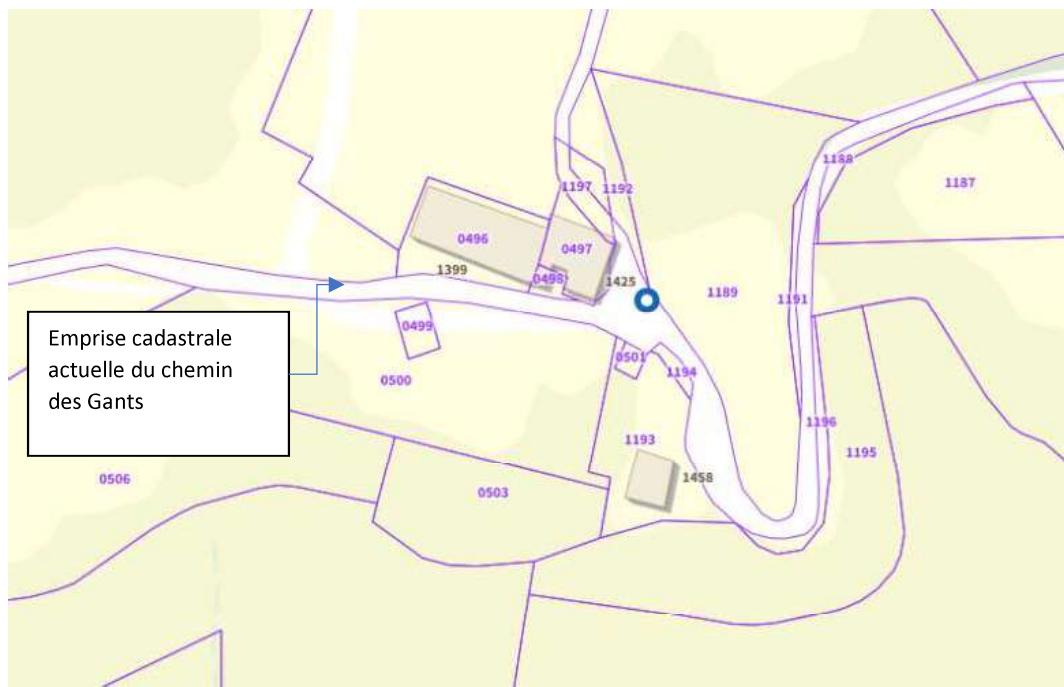


1 : La portion de l'ancien chemin rural concernée par l'enquête chevauche le talus droit de la route des Buis et la partie gauche de l'emplacement de la grue...



2 : Antérieurement, le cheminement se prolongeait sur la partie haute (flèche)

L'analyse comparative du cadastre en vigueur (image 3) avec la cartographie routière IGN (image 4) confirme cette distortion de fait et montre, comme sur le terrain, que la continuité du cheminement pour le public est assurée par le nouveau tracé de la route des Buis, rendant inutile, et inutilisé, la partie objet de l'enquête.





4. IGN Cartographie routière actuelle

De plus, les images fournies par « *IGN Remonter le temps* » pour la période 1965-1980 (photo 5 ci-dessous) confirme également que cette situation existe depuis de nombreuses années (au moins 45 ans).



5. Source : *IGN Remonter le temps* - 1965-1980.

Dans ces conditions, l'examen sur le terrain confirme :

- Que la portion du chemin rural des Gants concernée par l'enquête n'est ni pratiquée par le public, ni praticable, même à pied, en raison de son encombrement en cul-de-sac par le talus supportant le virage de la route des Buis ;
- Que la route des Buis se substitue effectivement et efficacement à l'ancien tracé pour l'usage par le public, et ce depuis plus de 45 ans.
- Que l'absence de toute observation durant l'enquête conforte le constat que la situation actuelle satisfait les besoins du public ;
- Que l'ensemble de ces éléments invite effectivement la mairie à régulariser la situation foncière au titre de la bonne gestion de son patrimoine.

Fait à Corbel, le 25 novembre 2025

Jean-Jacques DUCHENE Commissaire Enquêteur



#### **IV. ANNEXES**

1. Certificat d'affichage.
2. Annonce parue dans Le Dauphiné Libéré du 14/10/2025.
3. Annonce publiée dans La Vie Nouvelle du 17/10/2025.



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, M. Hervé BUTTARD, Maire de la commune de CORBEL,  
certifie avoir procédé à l'affichage de l'arrêté d'ouverture d'une enquête publique relative au  
projet d'aliénation d'une portion du chemin rural des Gants daté du 25 septembre 2025, sur  
site, sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site internet de la commune, entre le  
vendredi 17 octobre et le mercredi 19 novembre 2025.

Fait à Corbel

Le 20 novembre 2025

Cachet et signature





## Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



[ledauphine.marchesppublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchesppublics-eurolegales.com)

[LDLlegales73@ledauphine.com](mailto:LDLlegales73@ledauphine.com)



### Le Journal d'Annonces Légales de référence

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr)

### AVIS

#### Enquêtes publiques

#### COMMUNE DE CORBEL

##### Avis au public Enquête relative à l'aliénation d'une portion du chemin rural des Gants

Par arrêté municipal en date du 25 septembre 2025, le Maire de la commune de Corbel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation d'une portion du chemin rural n°17 dit des Gants et nommée Monsieur Jean-Jacques DUCHENE commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Corbel du lundi 3 au mardi 18 novembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Corbel le mardi 18 novembre 2025, de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M. le commissaire-enquêteur / Mairie de Corbel / 259 route de la Cluse / 73160 Corbel ou via le courriel de la mairie ([mairie@corbel.fr](mailto:mairie@corbel.fr))

474769800

#### Plan local d'urbanisme



#### COMMUNE DE PORTE-DE-SAVOIE

##### Avis d'enquête publique Révision du Plan Local d'Urbanisme

du lundi 13 octobre 2025 à 8h00  
au vendredi 14 novembre 2025 à 18h00

Par arrêté n°2025/349 en date du 26 août 2025, le Maire de PORTE-DE-SAVOIE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PORTE-DE-SAVOIE. L'enquête se déroulera du lundi 13 octobre 2025 à 8h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 18h00, soit 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixe à la mairie de PORTE-DE-SAVOIE, 77 place de la Mairie, Les Marches, 73800 PORTE-DE-SAVOIE.

Monsieur Gérard HOVELAQUE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

La personne responsable du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est Monsieur le Maire de la commune de PORTE-DE-SAVOIE. Toute information relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pourra être demandée à Monsieur le Maire de la commune de PORTE-DE-SAVOIE.

##### Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de projet de révision du PLU pourra être consulté :

- Sur support papier en mairie siège de Les Marches (77, place de la Mairie, Les Marches, 73800 PORTE-DE-SAVOIE), aux jours et horaires d'ouverture au public, soit : les lundis de 13h30 à 18h00, les mardis de 8h00 à 12h30, les mercredis de 8h00 à 12h00, les jeudis de 8h00 à 12h30, les vendredis de 8h00 à 12h30 ;
- Sur support papier en mairie annexe de Francin (84, rue du Général Decoz, Francin, 73800 PORTE-DE-SAVOIE), aux jours et horaires d'ouverture au public, soit : les lundis de 13h30 à 18h00, les mardis de 13h30 à 17h00, les jeudis de 13h30 à 17h00, les vendredis de 13h30 à 17h00 ;
- Sur support papier depuis un poste informatique ouvert à tous, situé en Mairie siège de PORTE-DE-SAVOIE (Les Marches), aux jours et horaires d'ouverture au public mentionnés ci-dessus ;
- Sur support numérique à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4956>

##### Transmission des observations et propositions

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses propositions et observations :

- Sur les registres d'enquête publics au format papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à cet effet à la mairie siège de Les Marches et à la mairie annexe de Francin, aux jours et heures d'ouverture au public mentionnés ci-dessus ;
- Sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4956>
- Par courrier électronique adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur via le courriel suivant qui lui est spécialement consacré : [enquete-publique-4956@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4956@registre-dematerialise.fr)
- Par courrier postal, adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Porte-de-Savoie, A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Révision du PLU - Service de l'urbanisme, 77, place de la mairie, 73800 PORTE-DE-SAVOIE

##### Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra les observations relatives au projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de PORTE-DE-SAVOIE à : La mairie siège de Les Marches :

- Le lundi 13 octobre 2025 de 8h00 à 12h00

- Le vendredi 17 octobre 2025 de 8h00 à 12h00
- Le mardi 04 novembre 2025 de 14h00 à 18h00
- Le vendredi 14 novembre 2025 de 14h00 à 18h00

##### La mairie annexe de Francin :

- Le jeudi 30 octobre 2025 de 14h00 à 18h00

- Le samedi 08 novembre 2025 de 08h00 à 12h00

##### Suite de l'enquête publique

Dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique et après examen des observations consignées ou annexées aux registres, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- En mairie siège de Les Marches et en mairie annexe de Francin pendant un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique ;
  - Sur le site internet de la commune de PORTE-DE-SAVOIE à l'adresse suivante : <https://porte-de-savoie.fr/>
- À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE pour approbation.

471206900

#### COMMUNE DE VAL-CENIS

Approbation de la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Lanslebourg. Par délibération en date du 30/09/2025, le conseil municipal de Val-Cenis a approuvé la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Cette délibération est affichée en mairie de Val-Cenis pendant un mois à compter du 07/10/2025. Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé et mis en compatibilité est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

474598300



## Marchés publics

### Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

#### Publication des procédures

#### Plateforme de dématérialisation

#### Contact :

MARIE-CAMILLE FREDERICH

06 58 12 00 47

#### Mail :

[LDLlegales73@ebra.fr](mailto:LDLlegales73@ebra.fr)

LE DAUPHINE



## AVIS ADMINISTRATIFS

LI2507021



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE PORTE-DE-SAVOIE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Du lundi 13 octobre 2025 à 8h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 18h00

Par arrêté n°2025\_349 en date du 26 août 2025, le Maire de PORTE-DE-SAVOIE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PORTE-DE-SAVOIE. L'enquête se déroulera du lundi 13 octobre 2025 à 8h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 18h00, soit 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de PORTE-DE-SAVOIE, 77 place de la Mairie, Les Marches, 73800 PORTE-DE-SAVOIE.

Monsieur Gérard HOVELAQUE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

La personne responsable du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est Monsieur le Maire de la commune de PORTE-DE-SAVOIE. Toute information relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pourra être demandée à Monsieur le Maire de la commune de PORTE-DE-SAVOIE.

#### Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de projet de révision du PLU pourra être consulté :

- Sur support papier en mairie siège de Les Marches (77, place de la Mairie, Les Marches, 73800 PORTE-DE-SAVOIE), aux jours et horaires d'ouverture au public, soit : les lundis de 13h30 à 18h00, les mardis de 8h00 à 12h30, les mercredis de 8h00 à 12h00, les jeudis de 8h00 à 12h30, les vendredis de 8h00 à 12h30 ;
- Sur support papier en mairie annexe de Francin (84, rue du Général Decouz, Francin, 73800 PORTE-DE-SAVOIE), aux jours et horaires d'ouverture au public, soit : les lundis de 13h30 à 18h00, les mardis de 13h30 à 17h00, les jeudis de 13h30 à 17h00, les vendredis de 13h30 à 17h00 ;
- Sur support numérique depuis un poste informatique ouvert à tous, situé en Mairie siège de PORTE-DE-SAVOIE (Les Marches), aux jours et horaires d'ouverture au public mentionnés ci-dessus ;
- Sur support numérique à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4956>

#### Transmission des observations et propositions

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses propositions et observations :

- Sur les registres d'enquête publique au format papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à cet effet à la mairie siège de Les Marches et à la mairie annexe de Francin, aux jours et heures d'ouverture au public mentionnés ci-dessus ;
- Sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4956> ;
- Par courrier électronique adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur via le courriel suivant qui lui est spécialement consacré : [enquete-publique-4956@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4956@registre-dematerialise.fr) ;
- Par courrier postal, adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Porte-de-Savoie, A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Révision du PLU - Service de l'urbanisme, 77, place de la mairie, 73800 PORTE-DE-SAVOIE

#### Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra les observations relatives au projet de révision du plan local d'urbanisme

de la commune de PORTE-DE-SAVOIE à :

• **La mairie siège de Les Marches :**

- Le lundi 13 octobre 2025 de 8h00 à 12h00
- Le vendredi 17 octobre 2025 de 8h00 à 12h00
- Le mardi 04 novembre 2025 de 14h00 à 18h00
- Le vendredi 14 novembre 2025 de 14h00 à 18h00

• **La mairie annexe de Francin :**

- Le jeudi 30 octobre 2025 de 14h00 à 18h00
- Le samedi 08 novembre 2025 de 08h00 à 12h00

#### Suite de l'enquête publique

Dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique et après examen des observations consignées ou annexées aux registres, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- En mairie siège de Les Marches et en mairie annexe de Francin aux jours et heures d'ouverture au public, mentionnés ci-dessus ;
- Sur le site internet de la commune de PORTE-DE-SAVOIE à l'adresse suivante : <https://porte-de-savoie.fr/>

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE pour approbation.

LI2509585



### Commune de CORBEL

#### Avis au public

### Enquête relative à l'aliénation d'une portion du chemin rural des Gants

Par arrêté municipal en date du 25 septembre 2025, le Maire de la commune de Corbel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation d'une portion du chemin rural n°17 dit des Gants et nommé Monsieur Jean-Jacques DUCHENE commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Corbel du lundi 3 au mardi 18 novembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Corbel le mardi 18 novembre 2025, de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M. le commissaire-enquêteur / Mairie de Corbel / 259 route de la Cluse / 73160 Corbel ou via le courriel de la mairie ([mairie@corbel.fr](mailto:mairie@corbel.fr)).

LI2509729

### COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INSTAURATION D'UN PERIMETRE DELIMITÉ DES ABORDS DE LA COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

Du lundi 3 novembre au mardi 2 décembre 2025